

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE576

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 180, après le mot :

« consommateurs »,

insérer les mots :

« et modifiant les directives 90/613/CEE du Conseil, 97/7/CE et 98/27/CE ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.